

**AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT DU  
PLAN D'ÉPARGNE DE GROUPE  
CARREFOUR FRANCE  
DU 30 JUIN 2021  
(CARREFOUR INVEST)**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Le Groupe CARREFOUR, constitué des entreprises listées à l'annexe ci-jointe, représentées par Madame Marie-Hélène CHAVIGNY, agissant en qualité de mandataire unique des sociétés concernées, conformément à l'article L. 2232-31 du Code du travail, lesquelles constituent le Groupe Carrefour France au sens du présent Accord,

**D'une part,**

**ET**

Les Organisations Syndicales Représentatives au sein du Groupe ci-dessous désignées prises en la personne de leurs Délégués syndicaux ou représentants dûment mandatés à cet effet conformément à l'article L. 2232-32 du Code du travail :

- La Fédération des Services / CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.D.T), représentée par Monsieur Sylvain MACE, Délégué syndical de Groupe France,
- Le Syndicat National de l'Encadrement Carrefour – CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT / CONFEDERATION GENERALE DES CADRES (SNEC – C.F.E / C.G.C), représenté par Monsieur Yannick TRICO, Délégué syndical de Groupe France,
- La Fédération du Commerce et de la Distribution / CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL (C.G.T.), représentée par Monsieur Philippe ALLARD, Délégué syndical de Groupe France,
- La F.G.T.A / FORCE OUVRIERE (F.G.T.A / F.O.), représentée par Monsieur Cyril BOULAY, Délégué syndical de Groupe France,

Ci-après désignées les « Organisations Syndicales Représentatives »,

**D'autre part,**

MHC

Page 1 sur 25

W 4T  
9

Ci-après, ensemble, les « Parties »

## **PREAMBULE**

- Il est rappelé que le Plan d'Épargne de Groupe Carrefour (ci-après le « **PEG Carrefour** ») a été institué par un accord du 23 décembre 2002 qui a été amendé à plusieurs reprises, et en dernier lieu par un accord du 30 juin 2021 ayant refondu son Règlement (ci-après le « **Règlement** » ou l'« **Accord** »).
- En 2023, Carrefour SA envisage de proposer à ses salariés et aux salariés des filiales adhérentes (détenues par Carrefour SA à 50 % et plus et dont la liste figure en Annexe) de souscrire des actions Carrefour dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le présent avenant (ci-après « l'Avenant n°1 ») a pour objet d'intégrer la possibilité pour les salariés susvisés de participer à cette opération (ci-après « **Carrefour Invest** ») au travers du PEG en :

- créant les supports d'investissement dédiés à l'augmentation de capital réservée aux adhérents du PEG, prévue en 2023 ;
- précisant les modalités d'arbitrage entre les supports d'investissement ;
- décrivant les formules d'abondement spécifiques liées à cette opération.

Il est rappelé que les conditions et modalités de l'augmentation de capital seront décrites dans la brochure d'information ainsi que dans les autres documents (notamment, le document d'information clé des FCPE) qui seront mis à disposition des bénéficiaires préalablement à la souscription.

### **Article 1 : L'Article 1 de l'Accord est modifié comme suit :**

Un troisième point est ajouté au premier paragraphe commençant par « **Le Plan d'Épargne de Groupe a pour objet** » :

- *D'introduire les dispositions nécessaires pour permettre le déploiement des offres d'actions réservées aux adhérents du PEG.*

Un alinéa est ajouté à la fin de la section intitulée « **Sociétés concernées à la date de conclusion de l'Accord** » :

*Seules pourront participer aux augmentations de capital réservées aux adhérents du PEG, Carrefour SA et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1, alinéa 2 du code du travail et qui sont détenues par Carrefour SA à 50 % et plus et dont la liste figure en annexe.*

### **Article 2 : L'Article 4 de l'Accord est modifié et complété comme suit :**

- Le premier alinéa de l'article 4 devient un article 4.1 intitulé « *Prise en charge des frais* ».
- Le texte du second au dernier alinéa devient un article 4.2 intitulé « *Abondement* ».

MHC

WYT  
BO

- Ces dispositions sont complétées par un article 4.3 intitulé « *Formules d'abondement spécifiques dans le cadre de l'opération Carrefour Invest, prévue en 2023* », rédigé comme suit :

**« 4.3. Formules d'abondement spécifiques dans le cadre de l'opération Carrefour Invest, prévue en 2023**

*Un abondement spécifique à Carrefour Invest est institué.*

*Les versements des salariés (intéressement, participation, versements volontaires et arbitrages d'avoirs disponibles) affectés à l'opération Carrefour Invest seront complétés par un abondement égal au montant de ces versements, dans la limite de :*

- (i) Un montant brut de 450 euros s'ils sont affectés à la formule Carrefour Classique via le FCPE "CARREFOUR INVEST RELAIS" ;*

*et*

- (ii) un montant brut de 150 euros s'ils sont affectés à la formule Carrefour Sécurisée via le compartiment "CARREFOUR SECURE P" du FCPE " CARREFOUR INVEST".*

*Les arbitrages d'avoirs indisponibles ne donnent pas droit à l'abondement.*

*Il est également précisé que :*

- seul le montant net de CSG/CRDS sera versé sur les FCPEs concernés (le FCPE "CARREFOUR INVEST RELAIS" ou compartiment "CARREFOUR SECURE P" du FCPE " CARREFOUR INVEST") ;*
- l'intéressement et/ou la participation affectés dans la formule Carrefour Sécurisée transiteront par le FCPE "CARREFOUR INVEST RELAIS" avant d'être affectés sur le compartiment "CARREFOUR SECURE P" du FCPE " CARREFOUR INVEST" et bénéficieront de l'abondement liée à la formule Sécurisée.*
- Les anciens salariés ayant quitté l'entreprise à la suite d'un départ en retraite ou préretraite percevant de l'intéressement ou de la participation au titre de leur dernière année d'activité en tant que salarié, pourront affecter leur intéressement et/ou participation dans l'opération Carrefour Invest et percevront dans ce cas de l'abondement lié à la formule choisie dans Carrefour Invest visé ci-dessus. S'ils effectuent un versement volontaire ou un arbitrage, ils ne bénéficieront pas d'abondement sur ces versements.*

*L'abondement décrit ci-dessus ne sera versé que sous réserve que l'opération Carrefour Invest soit mise en œuvre au plus tard le [30 juin] 2023, la mise en œuvre correspondant à la date de fixation du prix de souscription.*

*Il est précisé que l'abondement spécifique à Carrefour Invest ne se cumule pas avec l'abondement au PEG décrit à l'article 4.2 ci-dessus pour les sommes investies dans l'opération Carrefour Invest.*

*En revanche l'abondement au PEG prévu par l'article 4.2 pourra s'ajouter à cet abondement spécifique pour des sommes investies en dehors de l'opération Carrefour Invest, dans les conditions prévues par le présent PEG.»*

MHC

**Article 3 : L'Article 6 est modifié comme suit :**

- Le titre suivant est inséré avant le premier alinéa de l'article 6 : « a) Supports de placement institués au sein du PEG, en dehors des offres d'actions aux salariés »
- Le titre suivant est inséré avant la section « délai d'emploi des fonds » :

- **« b) Supports de placement spécifiques créés dans le cadre de Carrefour Invest, opération prévue en 2023**

*Pour les besoins de Carrefour Invest, prévue en 2023, les FCPE suivants sont créés [en cours d'agrément à l'AMF] :*

- le FCPE « CARREFOUR INVEST RELAIS »
- le FCPE « CARREFOUR INVEST » et ses compartiments :
  - le compartiment « CARREFOUR CLASSIC »
  - le compartiment « CARREFOUR SECURE P »
  - le compartiment « CARREFOUR SECURE NP »

*A noter que le compartiment « CARREFOUR SECURE NP » du FCPE « CARREFOUR INVEST » est créé dans le cadre du plan d'épargne groupe international (PEGI) et ne sera pas ouvert aux salariés en France. »*

- Après la section intitulée « **Modification du choix de placement de l'Epargnant (arbitrages entre FCPE)** », est insérée la section suivante :

- **« Dispositions spécifiques pour les FCPEs créés dans le cadre de Carrefour Invest (l'augmentation de capital réservée aux adhérents du PEG, prévue en 2023).**

*Par dérogation à la section précédente, les sommes affectées sur le FCPE « CARREFOUR INVEST RELAIS » ou sur le compartiment « CARREFOUR CLASSIC » ou « CARREFOUR SECURE P » du FCPE « CARREFOUR INVEST » ne pourront pas être arbitrées sur d'autres supports de placement du PEG avant le terme de la période d'indisponibilité de 5 ans.*

*Après l'expiration de la période d'indisponibilité, elles pourront être arbitrées librement vers les autres supports d'investissement du PEG. Les avoirs détenus au sein du compartiment « CARREFOUR SECURE P » du FCPE « CARREFOUR INVEST » pourront être arbitrés vers le compartiment « CARREFOUR CLASSIC » ou tout autre support d'investissement du PEG après la période d'indisponibilité.*

*Les avoirs disponibles ou indisponibles existants sur le FCPE « CARREFOUR COURT TERME » pourront être affectés vers le FCPE « CARREFOUR INVEST RELAIS » et/ou le Compartiment « CARREFOUR SECURE P » du FCPE « CARREFOUR INVEST », pendant la période de réservation et/ou pendant la période de souscription/rétractation. Les arbitrages seront réalisés avant la date de l'augmentation de capital.*

*Les avoirs disponibles ou indisponibles investis sur d'autres FCPE ne pourront être directement investis dans Carrefour Invest sur le « CARREFOUR INVEST RELAIS » et/ou le Compartiment « CARREFOUR SECURE P » du FCPE « CARREFOUR INVEST » que s'ils*

sont transférés au préalable sur le FCPE « CARREFOUR COURT TERME » du PEG CARREFOUR avant le terme de la période de réservation, à une date qui sera communiquée aux salariés.

L'intéressement et/ou la participation affectés sur le FCPE « CARREFOUR INVEST RELAIS » dans la formule Carrefour Sécurisée sera (ou seront) affecté(s) au compartiment « CARREFOUR SECURE P » du FCPE « CARREFOUR INVEST » avant la réalisation de l'augmentation de capital.

En cas de rupture du contrat de travail d'un salarié ou de transfert vers une entreprise n'entrant pas dans le champ d'application du PEG et de l'opération Carrefour Invest avant la fin de la période de souscription/rétractation, les avoirs préaffectés à l'opération Carrefour Invest dudit salarié, issus de l'intéressement et/ou de la participation ne seront plus éligibles à Carrefour Invest et seront automatiquement transférés vers le FCPE « CARREFOUR COURT TERME ». Dans ce cas, les versements volontaires ne seront pas prélevés et les arbitrages ne seront pas réalisés.

En cas de rétractation sur les sommes issues de l'intéressement et la participation, les avoirs seront transférés dans le FCPE « CARREFOUR COURT TERME ».

**Article 4 : L'Article 7 de l'Accord est modifié comme suit :**

Les paragraphes suivants sont insérés après le dernier paragraphe de l'article 7 :

- « Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise CARREFOUR INVEST et ses compartiments « CARREFOUR CLASSIC », « CARREFOUR SECURE P » et « CARREFOUR SECURE NP »

Ce FCPE est géré par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL. Agréée en tant que société de gestion par l'AMF le 22 mai 1990 sous le n° GP 90-009 et en tant que gestionnaire financier au sens de la Directive AIFM le 4 avril 2014, la Société de Gestion a fait le choix de disposer de fonds propres supplémentaires, et de ne pas souscrire d'assurance de responsabilité civile professionnelle spécifique, afin de couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle auxquels la Société de Gestion pourrait être exposée dans le cadre de la gestion des fonds. La Société de Gestion délègue la gestion comptable à CACEIS FUND ADMINISTRATION.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de ce FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de son règlement.

- Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise CARREFOUR INVEST RELAIS :

Ce FCPE est géré par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL. Agréée en tant que société de gestion par l'AMF le 22 mai 1990 sous le n° GP 90-009 et en tant que gestionnaire financier au sens de la Directive AIFM le 4 avril 2014, la Société de Gestion a fait le choix de disposer de fonds propres supplémentaires, et de ne pas souscrire d'assurance de responsabilité civile professionnelle spécifique, afin de couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle auxquels la Société de Gestion pourrait être exposée dans le cadre de la gestion des fonds. La Société de Gestion délègue la gestion comptable à CACEIS FUND ADMINISTRATION.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de ce FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de son règlement. »

**Article 5 : L'Article 8 de l'Accord est modifié comme suit :**

A la fin de l'article 8, les précisions suivantes sont insérés :

- « Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise **CARREFOUR INVEST** :

*CACEIS BANK, Société Anonyme au capital de 1280677691,03 euros, dont le siège social est à PARIS 13ème, 1-3 place Valhubert, est l'établissement dépositaire de ces FCPE composant les portefeuilles.*

- Pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise **CARREFOUR INVEST RELAIS** :

*CACEIS BANK, Société Anonyme au capital de 1280677691,03 euros, dont le siège social est à PARIS 13ème, 1-3 place Valhubert, est l'établissement dépositaire de ces FCPE composant les portefeuilles. »*

**Article 6 : L'article 11 de l'Accord est modifié comme suit**

Le titre suivant est inséré avant le premier alinéa :

**« 11.1. Le Conseil de Surveillance du FCPE « Carrefour Actions » »**

Il est complété par un dernier alinéa ainsi rédigé :

*Ces élections seront organisées au cours du second semestre 2023 pour une prise de mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

Les paragraphes suivants sont insérés à la suite du dernier paragraphe de l'Article 11.

**« 11.2. Le Conseil de surveillance du FCPE « CARREFOUR INVEST »**

*Le Conseil de surveillance du FCPE « CARREFOUR INVEST » est constitué selon les modalités décrites à l'article 9 de son règlement.*

*Les salariés représentant les porteurs de parts seront élus parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur.*

*Les élections du conseil de surveillance du FCPE « CARREFOUR INVEST » seront organisées au cours du second semestre 2023.*

**11.3. Le Conseil de surveillance du FCPE « CARREFOUR INVEST RELAIS »**

*Le Conseil de surveillance du FCPE « CARREFOUR INVEST RELAIS » est constitué selon les modalités décrites à l'article 9 de son règlement.*

**Article 7 : L'Article 12 est modifié comme suit :**

L'alinéa suivant est inséré à la suite du premier alinéa :

*« Par dérogation, les parts et fractions de parts des FCPE « CARREFOUR INVEST » et « CARREFOUR INVEST RELAIS » ne seront disponibles qu'à l'expiration d'un délai de 5 ans de*

MF

MF  
W  
ST

*date à date à compter de la date de constatation de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du PEG. »*

**Article 8 : Portée - Durée de l'Avenant**

Le présent avenant entre en vigueur le lendemain du jour de son dépôt.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Ses dispositions se substituent de plein droit aux stipulations susvisées de l'accord du 30 juin 2021. Les autres dispositions dudit accord demeurent inchangées.

**Article 9 : Dépôt**

Dès sa conclusion, le présent accord sera, à la diligence du Groupe Carrefour, déposé sur la plateforme de téléprocédure Téléaccords, accessible depuis le site [www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr](http://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr).

Un exemplaire sera également déposé au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de sa conclusion.

Un exemplaire sera remis à chaque partie signataire.

Il sera porté individuellement ou par voie d'affichage à la connaissance de chacun des membres du personnel de la Société.

Toute organisation syndicale représentative de salariés au sein du groupe, non signataires du présent accord, pourra y adhérer dans les conditions prévues à l'article L. 2261-3 du Code du travail.

Fait à Massy, en 10 exemplaires, le 25 janvier 2023

Madame Marie-Hélène CHAVIGNY, agissant en qualité de mandataire unique des Entreprises concernées :



Pour la Fédération des Services / CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.D.T), représentée par Monsieur Sylvain MACE, en qualité de Délégué syndical Groupe France :



MHC

u  
9  
4T

Pour le Syndicat National de l'Encadrement Carrefour - CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT / CONFEDERATION GENERALE DES CADRES (SNEC - C.F.E / C.G.C), représenté par Monsieur Yannick TRICO, Délégué syndical de Groupe France :



Pour la Fédération du Commerce et de la Distribution / CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL (C.G.T.), représentée par Monsieur Philippe ALLARD, en qualité de Délégué syndical Groupe France :

Pour la F.G.T.A / FORCE OUVRIERE (F.G.T.A / F.O.), représentée par Monsieur Cyril BOULAY, en qualité de Délégué syndical Groupe France



ANNEXE 1 : Sociétés signataires et adhérentes au Plan d'Épargne de Groupe Carrefour France :

Dénomination sociale	Forme Juridique	Siège social	Rcs	Siret
BELLEVUE DISTRIBUTION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	300 513 041 RCS CAEN	300 513 041 0004
CARDADEL	SAS	58 rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE SUR LOIRE	335 014 411 RCS NEVERS	335 014 411 0002
CARIMA	SARL	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	518 801 410 RCS CAEN	518 801 410 0001
CARAUROUTES	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	433 970 944 RCS CAEN	433 970 944 0001
CARMA	SA	4-8 Rue du Marquis de Raies 91008 EVRY	330 598 616 RCS EVRY	330 598 616 0003
CARREFOUR	SA	93 AVENUE DE PARIS 91300 MASSY	652 014 051 RCS EVRY	65 201 405 100 73
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	428 240 352 RCS CAEN	428 240 352 0001
CARREFOUR BANQUE	SA	Parc du bois Briard, 9-13 Avenue du Lac - 91000 EVRY-COURCOURONNES	313 811 515 RCS EVRY	313 811 515 0213
CARREFOUR DRIVE	SNC	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	519 514 574 RCS CAEN	519 514 574 0001
CARREFOUR FINANCE	SAS	93 Avenue de Paris 91300 Massy	907 739 395 R.C.S. Evry	907 739 395 0001
CARREFOUR FRANCE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	672 050 085 RCS CAEN	672 050 085 0205
CARREFOUR HYPERMARCHES	SAS	1 Rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault 91002 EVRY	451 321 335 RCS EVRY	451 321 335 0002
CARREFOUR IMPORT	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	434 212 130 RCS EVRY	434 212 130 0005
CARREFOUR MANAGEMENT	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	403 245 061 RCS EVRY	403 245 061 0005
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	385 171 582 RCS EVRY	385 171 582 0008
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	SAS	33 AVENUE EMILE ZOLA 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	420 265 845 RCS NANTERRE	42 026 584 500 05
CARREFOUR PROPERTY GESTION	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	493 123 392 RCS EVRY	493 123 392 0004
CARREFOUR PROPERTY INTERNATIONAL	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	493 123 350 RCS EVRY	493 123 350 0004
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	345 130 488 RCS CAEN	345 130 488 0001
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	SAS	1 Rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault - Courcouronnes 91002 EVRY France	423 697 523 RCS EVRY	423 697 523 0001
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	428 240 287 RCS CAEN	428 240 287 0001
CARREFOUR SYSTEME D'INFORMATION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	433 929 114 RCS CAEN	433 929 114 0001
CARREFOUR VOYAGES	SAS	1 rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault BP 70224 91080 EVRY CEDEX	379 601 974 RCS EVRY	379 601 974 0083
CENTRE DE FORMATION ET COMPETENCES	SAS	400 avenue Roumanille - SOPHIA ANTIPOLIS - Bat 5 - BP 349 - 06410 BIOT	433 970 811 RCS ANTIBES	433 970 811 0003

Dénomination sociale	Forme Juridique	Siège social	Rcs	Siret
COVIAM 8	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	487 647 083 RCS CAEN	487 647 083 0001
COVICAR 2	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	440 274 454 RCS CAEN	440 274 454 0001
CLAIREFONTAINE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	326 964 715 RCS CAEN	326 964 715 0002
CROQUETTELAND	SAS	23 boulevard Jules Favre 69006 Lyon	432 761 146 RCS LYON	432 761 146 0004
CSF	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	440 283 752 RCS CAEN	440 283 752 0001
DEJBOX	SAS	72 Chemin de la Campagnerie - Batiment B 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	810 785 055 RCS LILLE METROPOLE	810 785 055 0006
DISTRIVAL	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	383 257 938 RCS CAEN	383 257 938 0003
FINIFAC	SAS	93 avenue de Paris 91300 Massy	409 468 857 RCS EVRY	409 468 857 0005
GENEDIS	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	345 130 512 RCS CAEN	345 130 512 0001
GREENWEEZ	SAS	301 rue des Marais 74410 Saint-Jorioz	508 047 859 RCS ANNECY	508 047 859 0004
HYPERADOUR	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	808 597 769 RCS CAEN	808 597 769 0001
INTERDIS	SNC	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	421 437 591 RCS CAEN	421 437 591 0002
LAPALUS & FILS (ETABLISSEMENTS LUCIEN )	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	795 920 172 RCS CAEN	795 920 172 0002
LUDIS	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	345 316 855 RCS CAEN	345 316 855 0002
LYBERNET	SAS	4-8 rue du Marquis de Raies 91008 EVRY CEDEX	451 980 601 RCS EVRY	451 980 601 0001
MAISON JOHANES BOUBEE	SAS	Immeuble Sémaphore - 18, rue Boileau - CS 70012 33070 Bordeaux Cedex	775 583 248 RCS BORDEAUX	77 558 324 800 16
MONTEL DISTRIBUTION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	398 834 226 RCS CAEN	398 834 226 0004
CLCV LOGISTIQUE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	420 153 538 RCS CAEN	420 153 538 0001
PARSEVRES	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	824 530 703 RCS CAEN	824 530 703 0001
POTAGER CITY	SAS	60 Quai Perrache - 69002 LYON	499 600 781 RCS LYON	499 600 781 0014
QUITOQUE	SAS	131 avenue de Choisy - 75013 Paris	759 906 388 RCS PARIS	752 906 388 0007
SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES - SDNH	SAS	ZAE Saint guénault 1 rue Jean Mermoz 91002 EVRY	487 596 165 RCS EVRY	487 596 165 0002
SODIMODIS HYPERMARCHES	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	380 959 031 RCS CAEN	380 959 031 0002
SODISAL	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	332 161 686 RCS CAEN	332 161 686 0004
STENN	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	400 859 039 RCS CAEN	400 859 039 0003
SOBIO	SAS	4 Voie Romaine, Espace France, Batimet I, 33610 CANEJAN	499 308 856 RCS BORDEAUX	499 308 856 0017
SODITRIVE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	409 462 710 RCS CAEN	409 462 710 0004

*Handwritten initials:* MHC, LT, 28

SOBIO SEVRES	SAS	4 Voie Romaine, Espace France, Batimet I, 33610 CANEJAN	824 530 752 RCS BORDEAUX	824 530 752 00040
SOFALINE	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	329 303 499 RCS CAEN	329 303 499 00027
SUPERADOUR	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	808 597 728 RCS CAEN	808 597 728 00019
VEZERE DISTRIBUTION	SAS	ZI Route de Paris 14120 Mondeville	478 502 651 RCS CAEN	47 850 265 100 019

*Et la société ALMIA MANAGEMENT SAS (dont le siège social se situe 58 av Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt, 799 911 771 RCS NANTERRE, Siret 79 991 177 100 027) sur accord de Carrefour SA et compte tenu des liens financiers et économiques entretenus avec le Groupe, la société ALMIA MANAGEMENT est bénéficiaire des dispositions relatives au présent règlement du Plan d'Epargne de Groupe Carrefour France à l'exclusion des dispositions relatives à l'opération Carrefour Invest.*

MHC

*Handwritten signature/initials*

## ANNEXE 2 : DIC PRIIPS des FCPE (pour information) :

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

## CARREFOUR CLASSIC

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « CARREFOUR INVEST »  
Code AMF : 990000133739

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au [13/01/2023].

En quoi consiste ce Produit ?

**Type**  
Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

**Echéance**  
Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

**Objectifs**  
Le Produit relève de la classification FCPE investi en titres cotés de l'entreprise. La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.  
L'objectif de gestion du compartiment est d'offrir une performance aussi proche que possible de celle des actions CARREFOUR, cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A). Ce placement s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir indirectement dans ces actions. La performance du compartiment dépend donc de l'évolution du cours de l'action Carrefour.  
Le FCPE est investi entre 95 % et 100 % en actions CARREFOUR, cotées sur Euronext Paris (Compartiment A).  
Le solde du portefeuille pourra être investi, dans la limite de 5% de son actif, en parts et/ou actions d'OPCVM/FIA monétaires, et/ou en liquidités.  
Le Produit capitalise ses revenus.  
**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés**  
Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise ; il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir indirectement en actions de leur entreprise en participant à l'augmentation de capital réservée. Il s'adresse aux salariés et autres bénéficiaires qui peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans.

**Informations complémentaires**  
**Dépositaire :** CACEIS Bank  
**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE  
**Forme juridique :** FCPE relais  
**Échange de parts :** Vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.  
**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.  
**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour l'ensemble des sociétés du Groupe, de huit (8) membres :  

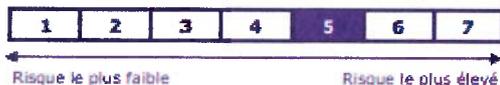
- quatre (4) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, [désignés par les institutions représentatives du Personnel] ;
- quatre (4) membres représentant le Groupe, désignés par la direction des sociétés du Groupe.

 Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres. Pour l'exercice des droits, les opérations ont lieu hors la présence des représentants de l'entreprise. Les membres élus désignent un mandataire représentant le Fonds aux assemblées générales de la société émettrice.  
 Le règlement du Produit est disponible auprès de votre service RH ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.  
 Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur votre espace épargnant à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Compartiment « Carrefour Classic » du FCPE « CARREFOUR INVEST »
Page 1 sur 3

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années. Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 5 sur 7, soit un niveau de risque moyennement élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : Néant.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an		Si vous sortez après 5 années	
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR					
Scénarios					
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.				
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>1 210 EUR</b>	<b>1 160 EUR</b>		
	Rendement annuel moyen	-87,9%	-35,0%		
Défavorable (*)	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 270 EUR</b>	<b>4 370 EUR</b>		
	Rendement annuel moyen	-37,3%	-15,2%		
Intermédiaire (*)	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 670 EUR</b>	<b>6 650 EUR</b>		
	Rendement annuel moyen	-3,3%	-7,8%		
Favorable (*)	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>16 280 EUR</b>	<b>14 630 EUR</b>		
	Rendement annuel moyen	62,8%	7,9%		

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2015 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2013 et 2018 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2017 pour le scénario favorable.

**Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?**

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

**Quels sont les coûts de votre Produit ?**

**Coûts au fil du temps**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
--	----------------------------	-------------------------------

Compartment « Carrefour Classic » du FCPE « CARREFOUR INVEST »

Page 2 sur 3

<b>Coûts Totaux</b>	<b>8 EUR</b>	<b>40 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	<b>0.08 %</b>	<b>0.08 %</b>

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de [-3,3]% avant déduction des coûts et de -7,8% après cette déduction.  
 Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 0 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels. Les frais n'intègrent pas les éventuels frais pris en charge par votre entreprise.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	Il n'y a aucun frais d'entrée	Néant
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	0.08% <i>Le FCPE n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.</i>	8 EUR
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

**Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?**

**Période de détention recommandée : 5 années**

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

**Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?**

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

**Autres informations pertinentes**

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Document d'Informations Clés



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
CARREFOUR INVEST RELAIS

Code AMF: 990000133719

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au [13/01/2023].

## En quoi consiste ce Produit ?

## Type

Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres Investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

## Echéance

La date d'échéance de ce Produit correspond à la date de fusion-absorption de ce Produit. Ce Produit sera fusionné et vous en serez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

## Objectifs

Le Produit a pour objet de souscrire à une augmentation de capital réservée aux salariés. Dans l'attente de cette augmentation de capital prévue le [31 mai 2023], le Produit aura temporairement un objectif de gestion prudent, par le biais d'investissements en produits monétaires. Cette première phase de gestion induit un risque de perte en capital, de crédit, de taux et de durabilité. À la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le fonds, le FCPE sera classé « Investi en titres cotés de l'entreprise » et aura alors pour objectif de suivre l'évolution à la hausse comme à la baisse du cours de l'action Carrefour cotée sur Euronext Paris (Compartiment A) dans lesquelles il sera investi entre 95% et 100% de son actif. Dès lors, le fonds sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action spécifique lié aux titres de l'entreprise, ainsi qu'un risque de durabilité.

Le Produit aura in fine vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, [et au plus tard le 31 décembre 2023] dans le compartiment « Carrefour Classic » du FCPE « Carrefour Invest », relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise.

**Période de réservation :** vous pourrez réserver des actions Carrefour, par l'intermédiaire du FCPE, du [1<sup>er</sup> au 20 mars 2023].

**Prix de Souscription :** le Prix de Souscription des actions Carrefour sera arrêté le [3 mai 2023]. Il correspondra à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action Carrefour constatés lors des vingt (20) jours de bourse précédant cette date, diminuée d'une décote de [15]% et arrondie à deux décimales au centime d'euro supérieur.

**Communication du Prix de souscription :** vous serez informés, dès le [4 mai 2023], du Prix de souscription, par voie d'affichage dans les locaux des entreprises adhérentes au PEG, sur le site internet dédié de l'Entreprise, et sur l'espace épargnant du site de Natixis Interépargne, tel qu'indiqué dans la brochure de communication.

**Période de rétractation :** vous pourrez révoquer votre réservation pendant la période de rétractation prévue du [5 au 9 mai 2023] inclus.

**Date de la réalisation de l'Opération :** [31 mai 2023].

Le Produit servira de fonds réceptacle aux versements effectués par les Bénéficiaires dans le cadre de l'Offre d'actions aux salariés. Les sommes destinées à être investies dans le compartiment « Carrefour Secure P » du FCPE « Carrefour Invest » au titre de la formule sécurisée seront transférées automatiquement après la période de rétractation et avant la réalisation de l'Opération. Les sommes affectées dans la Formule Classique resteront dans le Produit qui aura vocation à fusionner avec le compartiment « Carrefour Classic » du FCPE « Carrefour Invest », après la réalisation de l'augmentation de capital, sous réserve d'une décision du conseil de surveillance du FCPE « Carrefour Invest Relais » et agrément de l'AMF.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

## Investisseurs de détail visés

Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise ; il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir indirectement en actions de leur entreprise en participant à l'augmentation de capital réservée. Il s'adresse aux salariés et autres bénéficiaires qui peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans.

UT  
W g

**Informations complémentaires**

Dépositaire : FACFIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE

Forme juridique : FCPE relais

**Échange de parts** : Vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.

**Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française. Vous serez imposé conformément à la législation fiscale et sociale applicable dans l'État de votre résidence, sous réserve des prélèvements fiscaux ou sociaux éventuellement applicables en France.

**Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour l'ensemble des sociétés du Groupe, de huit (8) membres :

- quatre (4) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, [désignés par les Institutions représentatives du Personnel] ;
- quatre (4) membres représentant le Groupe, désignés par la direction des sociétés du Groupe.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres. Pour l'exercice des droits, les opérations ont lieu hors la présence des représentants de l'entreprise. Les membres élus désignent un mandataire représentant le Fonds aux assemblées générales de la société émettrice.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre service RH ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur votre espace épargnant à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

**Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?**

**Indicateur de risque**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années. Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé [5] sur 7, soit un niveau de risque moyennement élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité, risque de contrepartie.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du Produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
Minimum	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>1 210 EUR</b>	<b>1 160 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-87,9%	-35,0%
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>6 270 EUR</b>	<b>4 370 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-37,3%	-15,2%
<b>Intmédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>9 670 EUR</b>	<b>6 650 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-3,3%	-7,8%
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>16 280 EUR</b>	<b>14 630 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	62,8%	7,9%

Handwritten initials: 'YT' and 'M' with a signature.

**Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?**

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

**Quels sont les coûts de votre Produit ?**

**Coûts au fil du temps**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
<b>Coûts Totaux</b>	5 EUR	25 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	0,05 %	0,05 %

(\*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 0 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels. Les frais n'intègrent pas les éventuels frais pris en charge par votre entreprise.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	Il n'y a aucun frais d'entrée	Néant
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	0,05% <i>Le FCPE n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.</i>	5 EUR
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

**Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?**

**Période de détention recommandée : échéance du FCPE relais**

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

**Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?**

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

**Autres informations pertinentes**

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour [5] années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Handwritten notes: "4T", "W", and a signature.

## Document d'Informations Clés



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

## CARREFOUR SECURE NP

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « CARREFOUR INVEST »  
Code AMF : 990000133759

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

Les Informations clés contenues dans ce document sont à jour au 13/01/2023.

## En quoi consiste ce Produit ?

## Type

Ce Produit est un **Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)** qui a la forme juridique d'un compartiment de FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

## Échéance

La date d'échéance de la formule est le [31/05/2028]. A l'échéance de la formule, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

## Objectifs

L'objectif de gestion du Produit, classé « FCPE à formule », est de permettre à l'investisseur, détenteur de parts du Produit à compter du [31/05/2023], de recevoir à l'échéance de la formule (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables), soit le [31/05/2028], ou lors d'un cas de sortie anticipée :

- 100 % de son Investissement Initial<sup>(1)</sup>, majoré du montant le plus élevé entre :
  - (i) un rendement minimum garanti capitalisé de 3 % par an sur l'Investissement Initial,
  - (ii) de 3,50<sup>(2)</sup> fois la hausse moyenne protégée éventuelle de l'action Carrefour par rapport au Prix de Référence.

La hausse moyenne protégée éventuelle constatée en cas de performance positive de l'action Carrefour, cotée sur Euronext Paris correspond à la différence entre (i) le « Cours de Sortie Anticipée » ou le « Cours Final », calculés sur la base d'une moyenne de [60] relevés mensuels<sup>(3)</sup> du cours de l'action Carrefour et (ii) le « Prix de Référence »<sup>(4)</sup> de l'action Carrefour.

En cas de demande de sortie anticipée reçue avant le [21/04/2028] inclus, la hausse moyenne protégée éventuelle correspond à la différence entre (i) le « Cours de Sortie Anticipée » de l'action Carrefour et (ii) le « Prix de Référence »<sup>(4)</sup> de l'action Carrefour.

Le « Cours de Sortie Anticipée » est égal à la moyenne des (i) relevés mensuels déjà effectués jusqu'à la Date de Sortie Anticipée et (ii) du dernier relevé mensuel effectué, reproduit sur tous les relevés mensuels restant à effectuer, afin d'obtenir une moyenne calculée sur 60 relevés mensuels. Chaque relevé mensuel ne peut être inférieur au Prix de Référence de l'action Carrefour.

A l'échéance, la hausse moyenne protégée éventuelle correspond à la différence entre (i) le « Cours Final » de l'action Carrefour et (ii) le « Prix de Référence »<sup>(4)</sup> de l'action Carrefour.

Le « Cours Final » est égal à la moyenne arithmétique des relevés déterminés lors des 60 Dates de Constatation. Chaque relevé mensuel ne peut être inférieur au Prix de Référence de l'action Carrefour.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le Produit a conclu une opération d'échange avec la contrepartie SOCIETE GENERALE.

(1) L'Investissement Initial correspond au montant total investi par le Porteur de Parts, incluant les sommes transférées ainsi que les sommes versées directement et l'éventuel abondement net.

(2) Le Multiple égal à 3,50. Il peut être ajusté dans les conditions décrites dans le règlement du FCPE. Ce coefficient intègre l'effet du complément bancaire versé par la Banque contrepartie, qui permet de multiplier par 5 le montant de l'opération.

(3) Chacun des 60 relevés mensuels du cours de l'action Carrefour est constaté chaque fin de mois, du [30/06/2023] (inclus) au [31/05/2028] (inclus). Chaque relevé mensuel est égal au montant le plus élevé entre le cours de clôture de l'action Carrefour à la date du relevé considéré et le Prix de Référence.

(4) Le Prix de Référence est égal à [XX,XXX]. Il correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action Carrefour, constatés lors des vingt (20) séances de bourse (du 31 mars 2023 au 2 mai 2023). Il peut être ajusté dans les conditions décrites dans le Règlement du FCPE. Le Prix de Souscription est égal à [XX,XXX]. Il est égal au Prix de Référence diminué d'une décote de 15 %.

W 4T  
OK

Ce Produit est créé dans le cadre de l'Offre d'actions aux salariés telle que définie au règlement du FCPE :

- **Période de réservation :** vous pourrez réserver des actions Carrefour, par l'intermédiaire du FCPE, du [1 au 20 mars 2023] inclus.
- **Période de souscription/rétractation :** vous pourrez souscrire ou annuler votre réservation pendant la période prévue du [5 au 9 mai 2023] inclus.
- **Prix de Souscription et communication :** Il est prévu que le Prix de Souscription des actions Carrefour soit arrêté et communiqué le [3 mai 2023]. Il correspondra au Prix de Référence, diminué d'une décote de [15] % et arrondi à deux décimales, au centime d'euro supérieur, soit [XX,XX€].
- **Date de la réalisation de l'Opération :** [31 mai 2023].

Le Produit capitalise ses revenus nets.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées mensuellement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

#### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise ; il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir indirectement en actions de leur entreprise en participant à l'augmentation de capital. Il s'adresse aux salariés et autres bénéficiaires qui peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (jusqu'à la date d'échéance).

#### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE

**Forme juridique :** FCPE individualisé de groupe

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française. Vous serez imposé conformément à la législation fiscale et sociale en fonction de votre résidence, sous réserve des prélèvements fiscaux ou sociaux éventuellement applicables en France.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé de huit (8) membres :

- quatre (4) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les porteurs de parts, parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur ;

- quatre (4) membres représentant l'Entreprise, désignés par la direction de celle-ci.

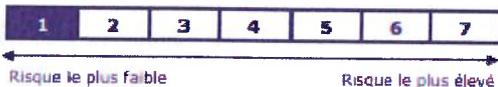
Le Conseil de surveillance exerce la totalité des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit, et décide de l'apport des titres. A cet effet, il désigne un ou plusieurs mandataires représentant le Produit aux assemblées générales.

Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre service RH ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace épargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

#### Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

##### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit jusqu'à la date d'échéance soit pendant 5 ans. Ce Produit bénéficie d'une Garantie en capital ainsi que d'un rendement minimum garanti.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 1 sur 7, soit le niveau de risque le plus faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau très faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité, risque de contrepartie, risques opérationnels, risque de durabilité.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Avantages de la formule pour le Porteur de Parts	Inconvénients de la formule pour le Porteur de Parts
L'investisseur est assuré de récupérer, tant à l'échéance qu'en cas de sortie anticipée, 100 % de son Investissement Initial, augmenté du montant le plus élevé entre un rendement minimum capitalisé de 3 % par an (au prorata temporis) sur son Investissement Initial et 3,50 fois la hausse moyenne protégée du cours de l'Action Carrefour par rapport au Prix de Référence multipliée par le nombre de parts souscrites.	L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes, droits ou produits attachés aux actions Carrefour détenues par le compartiment. L'investisseur ne bénéficiera pas directement de la décote de 15% par rapport au Prix de Référence. L'investisseur ne bénéficiera pas totalement de la hausse éventuelle du cours de l'action Carrefour, la plus-value lui revenant dépendant de la hausse moyenne calculée sur la période.

Compartiment « CARREFOUR SECURE NP » du FCPE « CARREFOUR INVEST »

Page 2 sur 4

MHC

En cas de baisse du cours de l'Action Carrefour en dessous du Prix de Référence à une date de relevé mensuel, le cours de l'Action Carrefour pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal au Prix de référence. Ainsi, la baisse du cours de l'action Carrefour en dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la hausse moyenne protégée.	Le Produit est exposé au risque de défaillance de SOCIETE GENERALE en qualité à la fois de contrepartie et de garant. De ce fait, ainsi qu'en cas d'ajustement ou de résiliation de l'opération d'échange dans des situations exceptionnelles, l'investisseur pourra recevoir un montant inférieur au montant garanti.
---	--

#### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, Intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de l'action Carrefour sous-jacente du Produit, au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez à l'échéance
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
Minimum	Ce Produit bénéficie d'une Garantie en capital ainsi que d'un rendement minimum garanti.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 300,80 EUR</b>	<b>11 594,60 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+3,00%	+3,00%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 300,80 EUR</b>	<b>11 594,60 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+3,00%	+3,00%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 300,80 EUR</b>	<b>11 594,60 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+3,00%	+3,00%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>16 856,00 EUR</b>	<b>13 061,00 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+68,32%	+5,48%

#### Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

#### Quels sont les coûts de votre Produit ?

##### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez à l'échéance
<b>Coûts Totaux</b>	<b>101 EUR</b>	<b>505 EUR</b>
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	<b>1,01 %</b>	<b>1,01 %</b>

(\*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 0 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels. Les frais n'intègrent pas les éventuels frais pris en charge par votre entreprise.

##### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	Il n'y a aucun frais d'entrée	

*Handwritten notes:*  
W  
UT  
of

<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,01 %  <i>Le FCPE n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.</i>	101 EUR
<b>Frais de transactions</b>	0 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

**Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?**

**Période de détention recommandée : échéance du Produit**

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

**Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?**

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

**Autres informations pertinentes**

4T  
9

## Document d'Informations Clés



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

## CARREFOUR SECURE P

Compartment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « CARREFOUR INVEST »  
Code AMF : 990000133749

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au [13/01/2023].

## En quoi consiste ce Produit ?

## Type

Ce Produit est un **Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)** qui a la forme juridique d'un compartiment de FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

## Echéance

La date d'échéance de la formule est le [31/05/2028]. A l'échéance de la formule, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous serez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

## Objectifs

L'objectif de gestion du Produit, classé « FCPE à formule », est de permettre à l'investisseur, détenteur de parts du Produit à compter du [31/05/2023], de recevoir à l'échéance de la formule (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables), soit le [31/05/2028], ou lors d'un cas de sortie anticipée :

- 100 % de son Investissement Initial <sup>(1)</sup>, majoré du montant le plus élevé entre :
  - (i) un rendement minimum garanti capitalisé de 3 % par an sur l'Investissement Initial,
  - (ii) de 4,63 <sup>(2)</sup> fois la hausse moyenne protégée éventuelle de l'action Carrefour par rapport au Prix de Référence.

La hausse moyenne protégée éventuelle constatée en cas de performance positive de l'action Carrefour, cotée sur Euronext Paris correspond à la différence entre (i) le « Cours de Sortie Anticipée » ou le « Cours Final », calculés sur la base d'une moyenne de 60 relevés mensuels <sup>(3)</sup> du cours de l'action Carrefour et (ii) le « Prix de Référence » <sup>(4)</sup> de l'Action Carrefour.

En cas de demande de sortie anticipée reçue avant le [21/04/2028] inclus, la hausse moyenne protégée éventuelle correspond à la différence entre (i) le "Cours de Sortie Anticipée" de l'action Carrefour et (ii) le "Prix de Référence" <sup>(4)</sup> de l'action Carrefour.

Le "Cours de Sortie Anticipée" est égal à la moyenne des (i) relevés mensuels déjà effectués jusqu'à la Date de Sortie Anticipée et (ii) du dernier relevé mensuel effectué, reproduit sur tous les relevés mensuels restant à effectuer, afin d'obtenir une moyenne calculée sur 60 relevés mensuels. Chaque relevé mensuel ne peut être inférieur au Prix de Référence de l'action Carrefour.

A l'échéance, la hausse moyenne protégée éventuelle correspond à la différence entre (i) le "Cours Final" de l'action Carrefour et (ii) le "Prix de Référence" <sup>(4)</sup> de l'action Carrefour.

Le "Cours Final" est égal à la moyenne arithmétique des relevés déterminés lors des 60 Dates de Constatation. Chaque relevé mensuel ne peut être inférieur au Prix de Référence de l'Action Carrefour.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le Produit a conclu une opération d'échange avec la contrepartie SOCIETE GENERALE.

(1) L'Investissement Initial correspond au montant total investi par le Porteur de Parts, incluant les sommes transférées ainsi que les sommes versées directement et l'éventuel abondement net.

(2) Le Multiple égal à 4,63. Il peut être ajusté dans les conditions décrites dans le règlement du FCPE. Ce coefficient intègre l'effet du complément bancaire versé par la Banque contrepartie, qui permet de multiplier par 5 le montant de l'opération.

(3) Chacun des 60 relevés mensuels du cours de l'action Carrefour est constaté chaque fin de mois, du [30/06/2023] (inclus) au [31/05/2028] (inclus). Chaque relevé mensuel est égal au montant le plus élevé entre le cours de clôture de l'action Carrefour à la date du relevé considéré et le Prix de Référence.

(4) Le Prix de Référence est égal à [XX,XXX]. Il correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action Carrefour, constatés lors des vingt (20) séances de bourse (du 31 mars 2023 au 2 mai 2023). Il peut être ajusté dans les conditions décrites dans le Règlement du FCPE. Le Prix de Souscription est égal à [XX,XXX]. Il est égal au Prix de Référence diminué d'une décote de 15 %.

Handwritten notes: MHC, NT, W, J

Ce Produit est créé dans le cadre de l'Offre d'actions aux salariés telle que définie au règlement du FCPE :

- **Période de réservation :** vous pourrez réserver des actions Carrefour, par l'intermédiaire du FCPE, du [1 au 20 mars 2023] inclus.
- **Période de souscription/rétractation :** vous pourrez souscrire ou annuler votre réservation pendant la période prévue du [5 au 9 mai 2023] inclus.
- **Prix de Souscription et communication :** il est prévu que le Prix de Souscription des actions Carrefour soit arrêté et communiqué le [3 mai 2023]. Il correspondra au Prix de Référence, diminué d'une décote de [15] % et arrondi à deux décimales, au centime d'euro supérieur, soit [XX,XX€].
- **Date de la réalisation de l'Opération :** [31 mai 2023].

Le Produit capitalise ses revenus nets.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées mensuellement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

#### Investisseurs de détail visés

Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise ; il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir indirectement en actions de leur entreprise en participant à l'augmentation de capital. Il s'adresse aux salariés et autres bénéficiaires qui peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (jusqu'à la date d'échéance).

#### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE

**Forme juridique :** FCPE individualisé de groupe

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française. Vous serez imposé conformément à la législation fiscale et sociale applicable dans l'état de votre résidence, sous réserve des prélèvements fiscaux ou sociaux éventuellement applicables en France.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé de huit (8) membres :

- quatre (4) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les porteurs de parts, parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur ;

- quatre (4) membres représentant l'Entreprise, désignés par la direction de celle-ci.

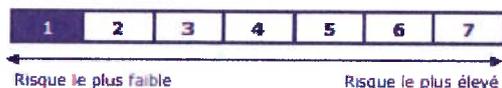
Le Conseil de surveillance exerce la totalité des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit, et décide de l'apport des titres. A cet effet, il désigne un ou plusieurs mandataires représentant le Produit aux assemblées générales.

Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre service RH ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace épargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

#### Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

##### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit jusqu'à la date d'échéance soit pendant 5 ans. Ce Produit bénéficie d'une Garantie en capital ainsi que d'un rendement minimum garanti.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce Produit est classé 1 sur 7, soit le niveau de risque le plus faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau très faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité, risque de contrepartie, risques opérationnels, risque de durabilité.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Avantages de la formule pour le Porteur de Parts	Inconvénients de la formule pour le Porteur de Parts
L'investisseur est assuré de récupérer, tant à l'échéance qu'en cas de sortie anticipée, 100 % de son Investissement Initial, augmenté du montant le plus élevé entre un rendement minimum capitalisé de 3 % par an (au prorata temporis) sur son Investissement Initial et 4,63 fois la hausse moyenne protégée du cours de l'Action Carrefour par rapport au Prix de Référence multipliée par le nombre de parts souscrites.	L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes, droits ou produits attachés aux actions Carrefour détenues par le compartiment. L'investisseur ne bénéficiera pas directement de la décote de [15] % par rapport au Prix de Référence. L'investisseur ne bénéficiera pas totalement de la hausse éventuelle du cours de l'action Carrefour, la plus-value lui revenant dépendant de la hausse moyenne calculée sur la période.

Handwritten initials: MHC, 4T, 2

En cas de baisse du cours de l'Action Carrefour en dessous du Prix de Référence à une date de relevé mensuel, le cours de l'Action Carrefour pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal au Prix de référence. Ainsi, la baisse du cours de l'action Carrefour en dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la hausse moyenne protégée.	Le Produit est exposé au risque de défaillance de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en qualité à la fois de contrepartie et de garant. De ce fait, ainsi qu'en cas d'ajustement ou de résiliation de l'opération d'échange dans des situations exceptionnelles, l'investisseur pourra recevoir un montant inférieur au montant garanti.
---	--

**Scénarios de performance**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de l'action Carrefour, sous-jacente du Produit, au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez à l'échéance
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR.			
Scénarios			
Minimum	Ce Produit bénéficie d'une Garantie en capital ainsi que d'un rendement minimum garanti.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 300,80 EUR	11 594,60 EUR
	Rendement annuel moyen	+3,00%	+3,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 300,80 EUR	11 594,60 EUR
	Rendement annuel moyen	+3,00%	+3,00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 300,80 EUR	11 594,60 EUR
	Rendement annuel moyen	+3,00%	+3,00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	19 069,60 EUR	14 050,40 EUR
	Rendement annuel moyen	+90,36%	+7,03%

**Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?**

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des Investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

**Quels sont les coûts de votre Produit ?**

**Coûts au fil du temps**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez à l'échéance
<b>Coûts Totaux</b>	26 EUR	130 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	0,26 %	0,26 %

(\*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 0 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels. Les frais n'intègrent pas les éventuels frais pris en charge par votre entreprise.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	Il n'y a aucun frais d'entrée	Néant

*Handwritten signature/initials*

<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	0,26 % <i>Le FCPE n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.</i>	26 EUR
<b>Frais de transactions</b>	0 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

**Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?**

**Période de détention recommandée : échéance du Produit**

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

**Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?**

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com) ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

**Autres informations pertinentes**

YT  
Wg